

PLAN DE COURS

FOR-3002 : Récolte, transport et équipements forestiers

NRC 55078 | Été 2018

Préalables : FOR 1011

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 2-2-5

Crédit(s) : 3

Historique. Analyse des procédés de récolte forestière. Fonctions et utilisations de la machinerie forestière, pour les opérations à petite et à grande échelle. Planification et optimisation du transport forestier. Analyse de remplacement économique de la machinerie forestière. Gestion de l'entretien, des réparations et de la capacité de production. Stratégies de gestion des stocks. Techniques d'étude du travail forestier.

Plage horaire

| Cours en classe | | | |
|-----------------|---------------|--------------------------|-------------------------------|
| lundi | 08h30 à 11h20 | GHK-1350 | Du 7 mai 2018 au 22 juin 2018 |
| jeudi | 10h30 à 12h20 | GHK-1350 | Du 7 mai 2018 au 22 juin 2018 |
| vendredi | 08h30 à 09h20 | GHK-1350 | Du 7 mai 2018 au 22 juin 2018 |

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=96324>

Coordonnées et disponibilités


Daniel Beaudoin

Enseignant

daniel.beaudoin@sbf.ulaval.ca

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 14331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 14331

| Automne et hiver | |
|------------------|---------------|
| Lundi au jeudi | 8 h à 19 h |
| Vendredi | 8 h à 17 h 30 |
| Été | |
| Lundi au jeudi | 8 h à 17 h |
| Vendredi | 8 h à 16 h |

Sommaire

| | |
|---|----------|
| Description du cours | 4 |
| Objectifs généraux | 4 |
| Approche pédagogique | 4 |
| Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental | 4 |
| Contenu et activités | 4 |
| Évaluation et résultats | 5 |
| Évaluation des apprentissages | 5 |
| Informations détaillées sur les évaluations sommatives | 5 |
| Calcul coût machine | 5 |
| Rapport critique | 6 |
| Analyse étude de temps | 6 |
| Examen | 6 |
| Barème de conversion | 6 |
| Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat | 7 |
| Correction linguistique, retard et présentation des travaux | 7 |
| Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation | 7 |
| Absence aux examens | 7 |
| Matériel didactique | 8 |
| Bibliographie | 8 |
| Bibliographie | 8 |

Description du cours

Objectifs généraux

À la fin du cours, chaque participant devrait être en mesure de:

- Reconnaître les utilisations possibles de l'étude du travail;
- Connaître les principales techniques d'observation utiles aux opérations forestières;
- Élaborer un protocole expérimental de prise de données;
- Analyser les résultats d'une étude du travail;
- Connaître les variables (facteurs) affectant la performance de la machinerie forestière;
- Concevoir et analyser la performance d'un système de production.

Approche pédagogique

L'approche pédagogique inclue des cours magistraux et s'appuie sur des exercices, des études de cas et des lectures obligatoires.

Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

| Titre | Date |
|--|-------------|
| Gestion d'équipements Coût machine Pierre-Serge | 7 mai 2018 |
| Sources d'informations du domaine des opérations forestières les principales revues, sites internet et événements liés aux opérations forestières | 10 mai 2018 |
| Logistique d'approvisionnement Réseau de création de valeur, processus de planification des approvisionnements, planification hiérarchique | 10 mai 2018 |
| Problématique d'intégration et coordination des approvisionnements Garantie d'approvisionnement, Bureau de mise en marché des bois, forêt privée, approches centralisée vs décentralisée. | 10 mai 2018 |
| Étude du travail, productivité et coût | 14 mai 2018 |
| Étude du travail - Méthodes | 17 mai 2018 |
| Étude du travail - temps élémentaires, protocole d'étude | 21 mai 2018 |
| Protocole d'étude (suite) | 21 mai 2018 |
| Techniques et outils d'observation chrono | 24 mai 2018 |
| | |

| | |
|--|--------------|
| Techniques et outils d'observation | 28 mai 2018 |
| Ordinateurs de bord | 31 mai 2018 |
| Réduction des dommages au sol | |
| Abattage et équipements | 11 juin 2018 |
| Phase du transport primaire et équipements | 11 juin 2018 |
| Façonnage et équipements | 11 juin 2018 |
| Protection des sols | 14 juin 2018 |
| Transport | |
| Réduction des dommages au sol, transport | |
| Inventaire forestier, balance, mesurage | |
| organisation des chantiers coupe totale vs coupe partielle | |
| Rouleaux d'alimentation et compactage | |
| Solutions FPInnovations | |
| Analyse, corrélation et régression | |
| L'histoire de la mécanisation des opérations | |
| Théorie des files d'attente | |
| Examen L'examen couvre l'ensemble de la matière vue en classe. Une durée de 3 heures vous est allouée. L'examen se tiendra dans un local informatique. Vous aurez accès à toutes les ressources en ligne. | |

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Évaluation des apprentissages

| Sommatives | | | |
|------------------------|----------------------------|-----------------|-------------|
| Titre | Date | Mode de travail | Pondération |
| Calcul coût machine | À déterminer | Individuel | 10 % |
| Rapport critique | Dû le 1 juin 2018 à 16h00 | En équipe | 20 % |
| Analyse étude de temps | Dû le 30 juin 2018 à 12h00 | En équipe | 20 % |
| Examen | À déterminer | Individuel | 50 % |

| Formatives | | |
|--|------|-----------------|
| Titre | Date | Mode de travail |
| Cette liste ne contient aucun élément. | | |

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Calcul coût machine

Date de remise : À déterminer
Mode de travail : Individuel
Pondération : 10 %
Remise de l'évaluation : Bureau de Pierre-Serge

Rapport critique

Date de remise : 1 juin 2018 à 16h00
Mode de travail : En équipe
Pondération : 20 %
Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)
Fichiers à consulter : [Instructions.pdf](#) (82,08 Ko, déposé le 7 mai 2018)
[no1.pdf](#) (8,19 Mo, déposé le 23 mai 2018)
[no2.pdf](#) (5,58 Mo, déposé le 23 mai 2018)
[no3.pdf](#) (4,14 Mo, déposé le 23 mai 2018)

Analyse étude de temps

Date de remise : 30 juin 2018 à 12h00
la date limite de remise de l'exercice est vendredi 30 juin à midi.
Mode de travail : En équipe
Pondération : 20 %
Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)
soumettez le rapport en fichier Word.
Directives de l'évaluation : si la boîte de dépôt ne fonctionne pas, envoyez le travail directement à mon adresse courriel.
Fichiers à consulter : [Exercice étude temps Porteur.docx](#) (13,65 Ko, déposé le 10 juin 2018)
[Exercice étude temps Multi.docx](#) (13,67 Ko, déposé le 10 juin 2018)

Examen

Date : À déterminer
Mode de travail : Individuel
Pondération : 50 %
Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)
cahier bleu
Matériel autorisé : Tout le matériel accessible sur le site du cours

Barème de conversion

| Cote | % minimum | % maximum |
|------|-----------|-----------|
| A+ | 89,5 | 100 |
| A | 86,5 | 89,49 |

| Cote | % minimum | % maximum |
|------|-----------|-----------|
| C+ | 71,5 | 74,49 |
| C | 68,5 | 71,49 |

| | | |
|----|------|-------|
| A- | 83,5 | 86,49 |
| B+ | 80,5 | 83,49 |
| B | 77,5 | 80,49 |
| B- | 74,5 | 77,49 |

| | | |
|----|------|-------|
| C- | 64,5 | 68,49 |
| D+ | 60,5 | 64,49 |
| D | 54,5 | 60,49 |
| E | 0 | 54,49 |

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf, entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Un maximum de 15% pourra être enlevé aux résultats de chacun des examens et des travaux pour des fautes de grammaire, d'orthographe, de ponctuation ou de syntaxe, ainsi que pour la propreté du document, et cela à raison d'un demi-point (0.5%) par faute ou erreur constatée. La correction des travaux d'étudiants non francophones fera l'objet d'une considération particulière. Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531**, EL-535-W535, EL-546**, EL-510 R, EL 516*, EL-520**
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W*, FX-991ES Plus C*

* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

** Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Matériel didactique

Cette section ne contient aucune information.

Bibliographie

Bibliographie

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.